

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

<p>CC VENDEE SEVRE AUTIZES 09/15</p>	<p>CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GELOT Jean-Marie COIRIER Jannick GUITON Jacky GUILLON Denis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques</p>	<p>BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX (Suppléant) MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES VIX XANTON CHASSENON</p>
<p>CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14</p>	<p>METAIS Antoine LANDAIS Bernard MARQUIS Joseph LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LAMY Judicaël LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia</p>	<p>CHAILLE LES MARAIS CHAMPAGNE LES MARAIS LE GUE DE VELLUIRE L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS LA TAILLEE TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS</p>
<p>CC PAYS FONTENAY VENDÉE 12/22</p>	<p>GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin BIENVENU Alain DUPAS Laurent MAROT Roger RIVIERE Jean-Paul RIDEAU Daniel FILLON Nicolas SAVINEAU Michel HERNANDEZ Philippe RAGUIN Pierrette</p>	<p>AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE LE LANGON LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MARSAIS STE RADEGONDE MONTREUIL MOUZEUIL ST MARTIN PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES ST MICHEL LE CLOUCQ</p>
<p>CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 03/10</p>	<p>BOISSON Philippe CHATELLIER Christian GUENION Christian</p>	<p>LA CHAPELLE AUX LYS ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES</p>
<p>Total délégués présents : 36/64</p>		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. GUTHON Jacky
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET	à M. BOISSON Philippe
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	A M. BOULARD Stéphane
Total représentés : 06/64			
Total présents et représentés : 42/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : CONVENTION POLLENIZ – DELIB N°16CS19022024

Par délibération du comité syndical du 27 février 2023, le SmVSA s'était engagé par convention avec Polleniz dans la poursuite de la lutte RAE (Rongeurs Aquatiques Envahissants) à verser une participation financière pour la lutte bénévole sur les périmètres de la CC Pays Fontenay Vendée et de la CC Vendée Sèvre Autize au titre de l'année 2023.

Le montant acté était de 20 000€ TTC/an (basé sur les prises 2019 et 2020). Cependant, le taux de capture ne pouvant être connu à l'avance, l'indemnisation au bénévolat avait nécessité un réajustement à posteriori sur bilan des prises fourni par Polleniz. (Avenant signé sur délibération du comité syndical du 28.02.2022)

Le nombre de prises réalisées par les bénévoles sur ces six dernières années représente en moyenne 15% de la totalité des captures (16 626 RAE), et permet de maintenir une pression sur le territoire et une dynamique entre les propriétaires/exploitants et les agents des GDON.

Pour rappel, certaines opérations de lutte (professionnelles et/ou bénévoles) sont réalisées sur les réseaux et ouvrages (digues) de la compétence du SmVSA, et l'on connaît toutes les difficultés à maintenir les populations de RAE dans des proportions supportables pour limiter les risques de dégradation de nos ouvrages et des berges.

Bilan des captures

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indemnisation Bénévolat	10 365,00 €	7 713,00 €	6 792,00 €	9 194,00 €	8 058,00 €	7 758,00 €
Animation GIDON	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €
Animation Polleniz	10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	7 000,00 €
Achat Pièges/ Appâts	3 857,58 €	106,75 €	171,00 €	200,00 €	82,40 €	96,30 €
TOTAL TTC	31 972,58 €	25 569,75 €	24 713,00 €	22 194,00 €	20 940,40 €	19 154,30 €
Total prises RAE	3 455	2 571	2 264	3 064	2 686	2 586

A noter que la CCSVL assure l'indemnité de la lutte bénévole sur son périmètre et qu'à titre d'information ce sont 4 844 prises de RAE réalisées par les bénévoles pour l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le



ID : 085-258501634-20240219-DELIB162024-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité autorise le Président à :

- Signer la convention pour la poursuite de l'indemnisation bénévolat sur présentation du bilan des captures au titre de l'année 2024 ;
- Inscrire cette dépense au budget 2024 pour un montant de 25 000 € TTC

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER